moment de leur licenciement après la dernière son intégrité. Je me lève, cet après-midi, guerre, auraient voulu suivre des cours de pour lui signaler une question qu'il peut formation professionnelle aux frais de l'État, mais n'ont pu le faire étant donné qu'ils n'avaient pas reçu la formation élémentaire requise.

Voilà une question à examiner avant que nous ayons des ennuis, l'état actuel du monde ne nous permettant pas de courir de risques.

Attendre d'avoir reçu un coup de poing sur le nez avant de se défendre, c'est attendre trop longtemps. La situation générale du monde, du point de vue de la possibilité d'une guerre, est telle que nous devrions donner à l'armée de réserve toute l'ampleur possible. A ceux qui le désirent, au moins, nous devrions fournir l'instruction de base qui leur permettra, en temps de crise, de répondre à l'appel en sachant ce qu'on attend d'eux.

A mon avis, la ligne de conduite adoptée par le ministère peu de temps après la guerre est sage. Le ministère est à constituer de bons cadres, composés de militaires instruits. Ce personnel demeure dans des camps situés à des endroits stratégiques à travers le pays. Voilà qui est bien. Voilà ce qu'il faut faire en ce moment. Il y aurait lieu aussi d'insister beaucoup sur les troupes de réserve, afin que le plus grand nombre possible de Canadiens subissent l'instruction militaire de base, en vue de parer à une crise éventuelle. La prochaine fois, il faudra peut-être se défendre. qu'on le veuille ou non. Tous les hommes de pensée conviendront que, si la guerre éclatait de nouveau, nous en serions la Belgique. Nous n'aurons pas à parcourir des milliers de milles pour aller au combat. Du jour au lendemain, nous nous trouverons au plus fort de la mêlée.

Comme je le disais, nous souhaitons que la conclusion du pacte atlantique jointe à la collaboration étroite sur les plans économique et militaire, et aux efforts que nous pourrons accomplir par le canal des Nations Unies afin de défendre la paix jusqu'au bout nous assure le succès à cet égard. Si cela n'était pas possible et que nous fussions précipités dans une seule guerre par un acte d'agression commis par le seul pays au monde qui soit en ce moment en mesure d'en commettre, il faudrait que tous les Canadiens, comprenant la situation, soient équipés de manière à se battre le mieux possible, quelles que soit les circonstances.

Si j'ai pris la parole, ce n'est pas pour adresser des reproches au ministre. Je suis disposé à adopter ces crédits.

J'ai fait la connaissance des fonctionnaires du ministère de la Défense nationale. Ceux qui m'ont été présentés m'inspirent confiance. Le ministre est ici pour répondre aux questions en tout temps, et je pense bien que personne ne doute de sa compétence et de

régler. Je veux parler de la station navale de Dartmouth.

M. Coldwell: Monsieur le président, je profite de l'occasion pour signaler au ministre et au comité certaines questions concernant le ministère de la Défense nationale qui, je crois, méritent qu'on les examine. Le point que je soulèverai intéresse, non seulement ce ministère, mais aussi certains

On m'a signalé le cas d'un jeune aviateur, dont je préfère, pour des motifs évidents. ne pas révéler le nom. On a congédié ce jeune homme du Corps de l'aviation il y a quelque temps apparemment parce qu'il avait été accusé d'avoir eu des relations avec le parti communiste alors qu'il était plus jeune.

Je connais sa famille depuis environ quarante ans. Ce sont des catholiques qui habitent la Saskatchewan. Ce jeune homme a poursuivi des études dans une institution catholique pendant un certain temps. Ces antécédents sont de nature à renforcer mes observations à son sujet. Après avoir servi dans le C.A.R.C. pendant plusieurs années, il a brusquement été congédié du service; on l'a libéré en laissant planer la suspicion sur lui. N'ayant jamais eu connaissance d'aucune accusation portée contre lui, il n'a pu essayer de réfuter ce qu'on pourrait lui reprocher.

Autant que je puisse en juger, il y a treize ou quatorze ans, durant la période de chômage, lorsqu'on tenait, à travers le pays, des assemblées de tous genres pour protester contre le chômage, ce jeune homme a assisté, à Regina, à une réunion ou deux de jeunes chômeurs. Quand il s'est apercu que les réunions avaient pour objet de recruter des jeunes gens pour les bataillons d'Espagne et les cadres du parti communiste, tel qu'il existait alors, il est retourné chez lui et ne s'est jamais plus occupé de cette affaire. Autant que j'aie pu m'en rendre compte, c'est le seul fait qui ait suscité des soupçons au sujet de ses affiliations. Je n'en connais pas d'autre.

Je puis ajouter que le premier ministre de la Saskatchewan, M. Douglas, connaît la famille depuis vingt ans et qu'il a peut-être vu ce garçon et les autres membres de sa famille plus récemment que moi. Mais le point que je fais ressortir, c'est que, lorsqu'une personne employée dans un service public est regardée d'un mauvais œil et est l'objet de soupçons, elle devrait au moins, dans un pays démocratique, avoir l'occasion de connaître les accusations qui pèsent contre elle. Si je critique le ministère en ce